

BTS Bio analyses et contrôles

E1 : Langue Vivante Etrangère

épreuve écrite, durée 2 heures, coefficient 2

L'épreuve a pour but d'évaluer

- la compréhension de l'anglais écrit

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à exploiter des textes et/ou des documents en anglais, de nature diverse, à caractère professionnel, en évitant toute spécialisation ou difficultés techniques excessives ;

- l'expression écrite en anglais

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer par écrit en anglais, de manière intelligible, à un niveau acceptable de correction.

L'usage du dictionnaire bilingue est autorisé.

Les supports éviteront toute spécificité excessive mais traiteront de sujets qui, bien que généraux, seront susceptibles d'intéresser les STS bioanalyses et contrôles.

Formes de l'évaluation :

Compréhension de l'anglais écrit

L'épreuve comporte un ou deux exercices parmi ceux énumérés ci-après :

- traduction,
- interprétation,
- compte-rendu,
- présentation, en français, de tout ou partie de l'information contenue dans les textes et/ou documents en anglais.

Expression en anglais écrit

L'épreuve comporte un ou des exercices choisis parmi ceux énumérés ci-après :

- réponses simples et brèves en anglais à des questions ayant trait au domaine professionnel,
- rédaction de messages, compte-rendu ou présentation simple et brève d'un court document rédigé en français ou en anglais ou d'un document iconographique.